



(12) FASCICULE DE BREVET

(11) N° de publication :
MA 27722 A1

(51) Cl. internationale :
A47G 25/14; G09F 3/02

(43) Date de publication :
02.01.2006

(21) N° Dépôt :
28505

(22) Date de Dépôt :
19.09.2005

(30) Données de Priorité :
19.03.2003 IT VI2003A000053 ; 10.04.2003 IT VI2003A000071

(86) Données relatives à l'entrée en phase nationale selon le PCT :
PCT/EP2004/001725 21.02.2004

(71) Demandeur(s) :
MAINETTI TECNOLOGIE S.P.A., VIA CASARETTE, 58 I-36070 CASTELGOMBERTO (IT)

(72) Inventeur(s) :
MAINETTI, MARIO

(74) Mandataire :
ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY (TMP AGENTS)

(54) Titre : **PETIT BLOC INDICATEUR**

(57) Abrégé : Un petit bloc d'indicateurs à appliquer d'une manière amovible à des objets à identifier, en particulier aux supports suspendus et similaires. Ledit bloc est caractérisé en ce qu'il comprend un corps en forme de boîte (1) muni d'une ouverture longitudinale dont la surface latérale, permettant de l'introduire dans une paroi mince (2) obtenue sur le corps du soutien (3) dudit petit bloc, rend possible un emboîtement à languette entre un pont (14) associé à ladite ouverture longitudinale (12) et une plaquette souple antagoniste (4) ou un paire de plaquettes formées sur ladite paroi mince (2), de façon à réaliser l'attelage entre le bloc et le soutien (Fig. 1).

ABRÉGÉ

Un petit bloc d'indicateurs à appliquer d'une manière amovible à des objets à identifier, en particulier aux supports suspendus et similaires. Ledit bloc est caractérisé en ce qu'il comprend un corps en forme de boîte (1) muni d'une ouverture longitudinale dont la surface latérale, permettant de l'introduire dans une paroi mince (2) obtenue sur le corps du soutien (3) dudit petit bloc, rend possible un emboîtement à languette entre un pont (14) associé à ladite ouverture longitudinale (12) et une plaquette souple antagoniste (4) ou un paire de plaquettes formées sur ladite paroi mince (2), de façon à réaliser l'attelage entre le bloc et le soutien (Fig. 1).

DESCRIPTION

La présente invention se réfère à un petit bloc d'indicateurs.

L'utilisation de petits blocs d'indicateurs qui sont appliqués à des produits en vue de les identifier est bien connue au sein de nombreuses industries, notamment dans le domaine commercial.

L'inconvénient que présentent les petits blocs d'indicateurs du type connu réside dans le fait qu'ils sont facilement enlevés de leur siège d'attelage.

Cette facilité d'enlèvement est dangereuse car cela signifie que certains objets sont dépourvus du bloc d'indicateurs, ce qui rend possible des échanges accomplis facilement par des personnes prenant une posture inappropriée pendant la manipulation de marchandises dans des entrepôts ou des locaux de stockage, ce qui pourrait avoir lieu notamment lorsque le petit bloc d'indicateurs est appliqué à des portemanteaux ou à des sacs à vêtements en général avec des fonctions de marquage des tailles.

En plus, les portemanteaux étant normalement utilisés à la maison, si le petit bloc de marquage de la taille est facilement amovible, il y a le risque que les enfants le prennent pour un jouet et, qu'en raison de sa petite taille et de ses couleurs vives, ils pourraient le prendre pour un gâteau, en finissant par l'avaler.

L'objet de la présente invention est la démarche concernant la fabrication d'un petit bloc d'indicateurs qui, une fois assemblé sur le soutien, empêche ces événements négatifs d'avoir lieu.

Cet objet est obtenu par une première incorporation d'un petit bloc d'indicateurs qui, une fois assemblé sur le soutien, ne peut être enlevé et maintenu en tant que pièce individuelle que par une opération difficile pour laquelle il faut que l'opérateur utilise un instrument spécifique en exécutant une opération spécifique que les enfants ont du mal à imaginer.

Cet objet est obtenu par une seconde incorporation d'un petit bloc d'indicateurs qui est assemblé solidement sur le soutien de sorte qu'on ne puisse l'enlever que par une opération qui met son intégrité en danger, ce qui ne permet pas de le réutiliser.

Un ultérieur objet de l'invention est la démarche concernant la fabrication d'un petit bloc d'indicateurs qui peut être facilement et rapidement appliqué aussi bien manuellement qu'automatiquement sur le corps du soutien.

Un ultérieur objet de l'invention concerne la fabrication d'un petit bloc d'indicateurs qui peut être réalisé par un simple moulage de matériel plastique.

Ces objets sont obtenus, selon l'invention, au moyen d'un petit bloc se composant d'un corps en forme de boîte substantiellement parallélépipède avec une ouverture longitudinale dans sa surface latérale qui, permettant de l'introduire dans une paroi mince formée sur le corps du support, rend possible l'emboîtement à languette entre un pont associé à l'ouverture longitudinale mentionnée ci-dessus et au moins une plaquette souple antagoniste formée sur ladite paroi mince en vue d'obtenir l'attelage souhaité.

Finalement, l'invention prévoit que lorsqu'il faut effectuer l'opération d'enlèvement du petit bloc sans mettre en danger son intégrité, cette opération peut être effectuée en raison du fait que, lorsque le petit bloc mentionné ci-dessus est assemblé au corps du soutien, une portion de la plaquette souple se projette hors dudit petit bloc, ce qui permet donc à l'opérateur d'agir sur ladite portion en vue d'effectuer le décrochage souhaité.

Pendant la phase de mise en marche, le petit bloc d'indicateurs est d'abord entraîné fermé et ensuite introduit dans la paroi mince soit manuellement soit avec des moyens mécaniques, de sorte que le pont dudit petit bloc, dès qu'il entre dans la niche contenant la plaquette, puisse la déformer légèrement au point que, une fois surmontée par le pont, étant donné qu'elle est légèrement souple, elle rebondisse en arrière dans la position initiale, en vue de former une marche de rabattement. Cette marche empêche le pont de rebondir en arrière ; l'attelage souhaité du petit bloc d'indicateurs sur le corps fixé est donc obtenu, ce qui empêche le soutien de se décrocher du corps.

Pendant la phase de mise en marche, en vue d'enlever le petit bloc d'indicateurs du corps fixé, il faut que l'opérateur travaille avec un outil convenablement formé tel qu'un goujon ou un autre outil pointu de petite taille et ayant une épaisseur limitée sur la petite portion de la plaquette se projetant hors du petit bloc et en y exerçant une certaine pression, et qu'il la déforme légèrement dans la mesure requise, en vue de décrocher ladite plaquette du pont du petit bloc, ce qui permet donc de l'enlever du corps fixé.

Les caractéristiques du petit bloc d'indicateurs et de la paroi de soutien obtenue du corps fixé

deviendront claires à partir de la description de quelques incorporations possibles, qui ne sont données que par biais d'un exemple non restrictif à l'aide des dessins ci-joints, où :

- Les Figures 1 et 2 représentent une vue en perspective détaillée d'un portemanteau équipé d'un petit bloc d'indicateurs du type qui est assemblé d'une façon amovible sur le soutien ;
- La Figure 3 représente la vue en perspective explosée du petit bloc d'indicateurs de la Figure 1 ;
- Les Figures 4 à 8 représentent les vues orthogonale et en perspective du petit bloc d'indicateurs de la Figure 1 dans une première incorporation ;
- Les Figures 9 à 13 représentent les vues orthogonale et en perspective du petit bloc d'indicateurs selon la Figure 1 dans une seconde incorporation ;
- Les Figures 14 à 17 et 18 à 21 représentent, en séquence, les phases d'attelage sur le soutien du petit bloc de la Figure 1, respectivement avec une ou deux plaquettes souples ;
- Les Figures 22 à 25 représentent une première incorporation du soutien pour l'application du petit bloc d'indicateurs de la Figure 1 ;
- Les Figures 26 à 29 représentent une seconde incorporation du soutien pour l'application du petit bloc d'indicateurs de la Figure 1 ;
- Les Figures 30 à 33 représentent une troisième incorporation du soutien pour l'application du petit bloc d'indicateurs de la Figure 1 ;

- Les Figures 34 à 37 représentent une quatrième incorporation du soutien pour l'application du petit bloc d'indicateurs de la Figure 1 ;
- Les Figures 38 à 41 représentent une cinquième incorporation du soutien pour l'application du petit bloc d'indicateurs de la Figure 1 ;
- Les Figures 42 et 43 représentent une sixième incorporation du soutien pour l'application du petit bloc d'indicateurs de la Figure 1 ;
- La Figure 44 représente une vue en perspective d'un portemanteau équipé du petit bloc d'indicateurs de l'invention, du type étant intégralement assemblé sur le soutien ;
- Les Figures 45 à 47 représentent les vues en perspective du petit bloc de la Figure 44, respectivement dans les conditions assemblée et explosée de ses composants ;
- Les Figures 48 à 50 représentent le petit bloc d'indicateurs de la Figure 44 dans trois différentes vues en perspective ;
- Les Figures 51 à 53 et 54 à 56 représentent les phases d'attelage du petit bloc d'indicateurs de la Figure 44 en séquence sur un soutien respectivement équipé d'une et de deux plaquettes souples ;
- Les Figures 57 et 58 représentent les vues en perspective de deux possibles incorporations du petit bloc d'indicateurs de l'invention, obtenues par co-injection ou post-injection de deux composants différents.

Comme on peut voir à partir des Figures 1 à 3, le petit bloc d'indicateurs indiqué globalement avec le n° 1 est fixé à une paroi mince 2 obtenue sur le

corps 3 et il est constitué spécifiquement mais non exclusivement d'un portemanteau ; sur ladite paroi mince, on obtient un espace creux 6 contenant au moins une plaquette 4 se projetant vers la partie interne du même espace creux et munie d'une tige souple.

Comme on peut voir à partir des Figures 4 à 8, le petit bloc d'indicateurs 1 se compose d'un corps creux 11 dont la forme est substantiellement celle d'un parallélépipède avec une fente longitudinale 12 de l'un des côtés de sa surface latérale qui se développe le long de la hauteur tout entière du même petit bloc et dont la largeur « S » correspond à l'épaisseur de la paroi mince 2 présente sur le corps du soutien 3.

La fente 12 se termine par deux ouvertures 13 dont la largeur « G » correspond à la distance entre les deux parois internes l'une vis-à-vis de l'autre du même petit bloc en vue de former le siège pour les touches de guidage sur la paroi mince ; les touches de guidage sont mieux définies dans la description ci-dessous.

La fente 12 est coupée, de préférence dans sa position centrale, par un pont transversal 14.1 agissant en tant qu'élément d'attelage du petit bloc d'indicateurs 1 avec le corps du soutien 3 et, en plus, c'est un élément de renfort et de raidissement du corps dudit petit bloc.

Similairement, comme on peut voir dans les Figures 9 à 13, le petit bloc d'indicateurs 1, dans l'une de ses possibles versions de fabrication, montre le pont 14.2 logé à l'intérieur du corps, de préférence près de la paroi munie de la fente 12 en vue d'augmenter le raidissement du même corps.

Comme on peut déduire à partir de la séquence des Figures 14 à 17 et 18 à 21, l'attelage est réalisé grâce à la flexibilité de chaque plaquette ou du couple de plaquettes 4 (voir Figures 42 et 43) obstruant la rainure 7 où le pont 14 glisse lorsque le corps 11 est introduit dans la paroi mince 2.

La course du pont 14 prend fin lorsque le même pont bouge et s'installe en amont des plaquettes 4 et qu'il est donc bloqué par leur rebondissement en arrière.

Selon l'invention, l'enlèvement du petit bloc du soutien est rendu possible en raison du fait que, comme on peut voir dans les Figures 2, 17 et 21, dès qu'on assemble le petit bloc 1, une portion d'une extrémité 5 de la plaquette souple 4 se projette partiellement hors dudit petit bloc, l'opérateur agissant avec un outil « K » sur ladite portion saillante bouge et déforme légèrement la plaquette, ce qui permet donc le décrochage du pont de la même plaquette et l'enlèvement du petit bloc.

Comme on peut voir des Figures 22 à 25, dans une première incorporation du siège de soutien 2 du petit bloc d'indicateurs, les deux couples l'un vis-à-vis de l'autre des nervures 20 et 21 sont associés, leur largeur « L » est supérieure par rapport à l'épaisseur « S » de la paroi mince 2 et au moins égale ou supérieure par rapport à la largeur du petit bloc 1, et forment le soutien supérieur et inférieur ainsi que les bases de guidage du même petit bloc (voir Figures 24 et 25).

Comme on peut voir dans les Figures 22 à 25, sur la paroi mince 2, on obtient deux petites touches 22 et 23 se projetant hors des deux couples de nervures 20 et 21 par-dessus lesquelles les ouvertures 13 du petit bloc 1 s'emboîtent en formant le guide d'entrée

frontal (touche 22) et le guide anti-rotation arrière (touche 23) pendant la phase d'entrée dudit petit bloc dans la paroi mince.

Les Figures 26 à 29 représentent une seconde incorporation du siège de soutien du petit bloc d'indicateurs 1, où il n'y a que les nervures frontales 20 et les touches frontales 22.

Les Figures 30 à 33 représentent une troisième incorporation du siège de soutien du petit bloc d'indicateurs 1, où il y a les nervures frontales 20, les touches frontales 22 et quelques bossages 24 ayant des fonctions anti-rotation.

Les Figures 34 à 37 représentent une quatrième incorporation du siège de soutien du petit bloc d'indicateurs 1, où les deux couples de touches de guidage sont remplacés par deux bandes 25 l'une vis-à-vis de l'autre fermant les deux extrémités du petit bloc (voir Figure 37).

Les Figures 38 à 41 représentent une cinquième incorporation du siège de soutien du petit bloc d'indicateurs 1, où les bandes 25 sont associées aux nervures arrière 21.

La Figure 44 représente un petit bloc d'indicateurs 1 assemblé intégralement sur le soutien n'étant enlevé que par une action difficile compromettant son intégrité et qui ne permet pas de le réutiliser.

Comme on peut voir dans les Figures 45 à 47, en vue de rendre l'enlèvement de son soutien du petit bloc d'indicateurs 1 difficile pour les personnes prenant une posture inappropriée, selon l'invention, ledit petit bloc est entièrement contenu entre deux fourchettes 30 l'une vis-à-vis de l'autre se projetant dudit corps lorsqu'il est accroché.

Comme on peut voir dans les Figures 48 à 50, en vue d'empêcher toute éventuelle rupture, le petit bloc d'indicateurs 1, se composant d'un corps creux 11 avec une fente longitudinale 12, selon la description mentionnée ci-dessus, a un pont 14.3 suivi d'une ouverture 15, obtenue sur une semelle 16 faisant une première nervure de raidissement transversal tandis que quelques nervures 17 favorisent le raidissement longitudinal dudit corps.

Comme on peut voir dans les Figures 51 à 53 et 54 à 56, l'accrochage du corps 11 par-dessus le soutien a lieu d'après ce qu'on vient de décrire ; le pont 14.3 glissant à l'intérieur de la rainure 7 déforme la plaquette souple 4 et s'installe dans le creux 6.

Comme on peut voir dans les Figures 53 et 56, en vue de rendre le décrochage ou la rupture du petit bloc 1 beaucoup plus difficile, selon la présente invention, lorsque le petit bloc est accroché au soutien, la surface arrière 10 du petit bloc est aménagée par-dessus le creux 6 de sorte que ledit creux soit complètement couvert par le corps 11 et, qu'en outre, la portion arrière 16.1 de la semelle 16 soit accouplée avec la rainure 7, en augmentant ultérieurement le raidissement de la contrainte.

Finalement, comme on peut voir dans les Figures 57 et 58, selon la présente invention, le corps 11 du petit bloc d'indicateurs 1 est constitué de deux composants avec des caractéristiques physiques et/ou esthétiques différentes.

Ce petit bloc d'indicateurs bi-composant est obtenu par co-injection ou post-injection où les deux différents matériaux créent les deux parties 110 et 120 du corps 11 ou bien où une partie 110 est partiellement couverte par l'autre partie 120.

Plusieurs incorporations de petits blocs d'indicateurs peuvent être réalisées selon la structure du petit bloc d'indicateurs et du type de soutien sans négliger le but des revendications suivantes.

REVENDEICATIONS RECTIFIÉES

[reçues du Bureau International le 20 Juillet 2004
(20.07.2004 ; revendication 1 rectifiée)]

Un PETIT BLOC D'INDICATEURS à appliquer à des objets à identifier, notamment aux portemanteaux et similaires, et un soutien caractérisé en ce qu'il comprend un corps en forme de boîte (1) muni d'une fente longitudinale (12) dans sa surface latérale qui, permettant son introduction dans une paroi mince (2) obtenue sur le corps (3) du soutien dudit petit bloc, rend possible la fixation entre un pont (14) associé à ladite fente longitudinale et une plaquette souple antagoniste (4) ou un couple de plaquettes souples antagonistes, obtenues dans une niche par-dessus ladite paroi mince, le pont entrant dans la niche contenant la plaquette, en vue de réaliser l'attelage du petit bloc-soutien.

Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'enlèvement du petit bloc (1) du soutien (3) est possible en raison du fait que, lorsque le petit bloc est assemblé sur le corps du soutien, une portion (5) de la plaquette souple (4) se projette hors dudit petit bloc, ce qui permet à l'opérateur d'y agir en vue de le décrocher.

Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un corps creux (11) dont la forme est substantiellement celle d'un parallélépipède avec une fente longitudinale (12) de l'un des côtés de sa surface latérale qui se développe le long de la hauteur tout entière du même petit bloc et dont la

largeur (S) correspond à l'épaisseur de la paroi mince (2) du corps du soutien (3).

Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 3, caractérisé en ce que la fente (12) se termine par deux ouvertures (13) dont la largeur (G) correspond à la distance entre les deux parois l'une vis-à-vis de l'autre du même petit bloc, en vue de former un siège pour quelques touches de guidage obtenues par-dessus la paroi mince.

Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend un pont transversal (14) formant l'élément d'attelage au corps du soutien (3).

Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 5, caractérisé en ce que le pont transversal (14.1) forme une interruption de la fente (12) de préférence dans une position centrale.

FEUILLE RECTIFIÉE (ARTICLE 19)

2. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'enlèvement du petit bloc (1) de soutien (3) est possible en raison du fait que, lorsque le petit bloc est assemblé sur le corps du soutien, une portion (5) de la plaquette souple (4) se projette hors dudit petit bloc, ce qui permet à l'opérateur d'y agir en vue de le décrocher.

3. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon les revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'il est constitué d'un corps creux (11) dont la forme est substantiellement celle d'un parallélépipède avec une fente longitudinale (12) de l'un des côtés de sa surface latérale qui se développe tout au long de la hauteur du même petit bloc et dont la largeur (S) correspond à l'épaisseur de la paroi mince (2) du corps du soutien (3).

4. Le petit BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 3, caractérisé en ce que la fente (12) se termine par deux ouvertures (13) dont la largeur (G) correspond à la distance entre les deux parois l'une vis-à-vis de l'autre du même petit bloc, en vue de former un siège

pour quelques touches de guidage obtenues par-dessus la paroi mince.

5. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comprend un pont transversal (14) formant l'élément d'attelage au corps du soutien (3).
6. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 5, caractérisé en ce que le pont transversal (14.1) forme une interruption de la fente (12) de préférence dans une position centrale.
7. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 5, caractérisé en ce que le pont transversal (14.2) est aménagé à l'intérieur du corps (11), de préférence près de la paroi munie de la fente longitudinale (12).
8. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que le pont (14) glisse le long de la rainure (7) et que grâce à la flexibilité de chaque plaquette (4) ou du couple de plaquettes, il s'installe à l'intérieur du creux (6) en amont desdites plaquettes et qu'il est donc bloqué par leur rebondissement en arrière.
9. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que son enlèvement du corps du soutien sans ruptures est rendu possible en raison du fait que lorsque le petit bloc (1) est assemblé sur le corps du soutien, une portion (5) de l'extrémité du ressort élastique (4) se projette au-dehors de sorte que l'opérateur, en agissant avec un outil ayant une forme convenable (K) sur ladite portion saillante, puisse bouger légèrement et déformer la plaquette

(4), ce qui permet donc de décrocher le pont (14) de cette dernière et de le sortir du petit bloc.

10. Un PETIT BLOC D'INDICATEURS selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que deux couples de nervures (20,21) sont associés à la paroi mince dont la largeur (L) est supérieure à l'épaisseur (S) de la paroi mince (2) et au moins égale ou supérieure à la largeur du petit bloc (1) qui forme les bases inférieure et supérieure du soutien du même petit bloc.

11. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 10, caractérisé en ce que la paroi mince (2) et que par-dessus les deux couples de nervures (20,21) il y a deux touches (22,23) par-dessus lesquelles les ouvertures (13) du petit bloc (1) s'emboîtent, en formant respectivement un guide d'entrée frontal (22) et un guide anti-rotation arrière (23) pendant la phase d'introduction dudit petit bloc dans la paroi mince.

12. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon les revendications 10 et 11, caractérisé en ce que le siège de soutien du petit bloc d'indicateurs (1) n'est constitué que de nervures frontales (20) munies des touches frontales qui y correspondent (22).

13. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 12, caractérisé en ce que dans le siège de soutien du petit bloc (1) il y a les nervures frontales (20), les touches frontales (22) et quelques bossages (24) ayant des fonctions anti-rotation.

14. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que sur la paroi mince (2) des bandes l'une vis-à-vis de l'autre se projettent au-dehors en

agissant en tant qu'éléments de guidage et en fermant les deux extrémités du petit bloc (1) lorsqu'il est assemblé.

15. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 14, caractérisé en ce que quelques bandes arrière (21) sont associées aux bandes (25).

16. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il est intégralement assemblé sur le soutien et qu'il peut être enlevé par une action difficile en portant préjudice à son intégrité et qu'il ne peut donc être réutilisé.

17. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 16, caractérisé en ce que lorsque le petit bloc est accroché par-dessus le corps du soutien, il est contenu entre deux bras l'un vis-à-vis de l'autre (30) se projetant hors de son corps.

18. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon les revendications 16 et 17, caractérisé en ce que le pont (14.3) est suivi d'une ouverture (15) et qu'il est obtenu par-dessus une semelle (16) formant une première nervure de raidissement transversale.

19. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 18, caractérisé en ce qu'il montre quelques nervures longitudinales (17) qui contribuent à renforcer le corps (11).

20. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon l'une ou plusieurs des revendications à partir de 16 et suivantes, caractérisé en ce que lorsque le corps (11) est accroché par-dessus le soutien, la surface arrière (10) du petit bloc est positionnée par-dessus le creux (6).

21. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon l'une ou plusieurs des revendications à partir de 16 et suivantes, caractérisé en ce que lorsque le corps (11) y est accroché au-dessus avec le soutien, la portion arrière (16.1) de la semelle (16) s'associe avec la rainure coulissante (7) du pont (14).
22. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce que le corps (11) est constitué au moins de deux composants avec des caractéristiques physiques et/ou esthétiques étant réciproquement différentes.
23. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 22, caractérisé en ce que le corps (11) est obtenu par co-injection et/ou post-injection de deux matériaux différents.
24. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 22, caractérisé en ce que le corps bi-composant (11) forme les parties superposées (110,120).
25. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon la revendication 22, caractérisé en ce que le corps bi-composant (11) se compose d'une partie (110) qui est partiellement couverte par l'autre partie (120).
26. Le PETIT BLOC D'INDICATEURS selon l'une ou plusieurs des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il agit comme un petit bloc de marquage des tailles appliqué aux portemanteaux et similaires.

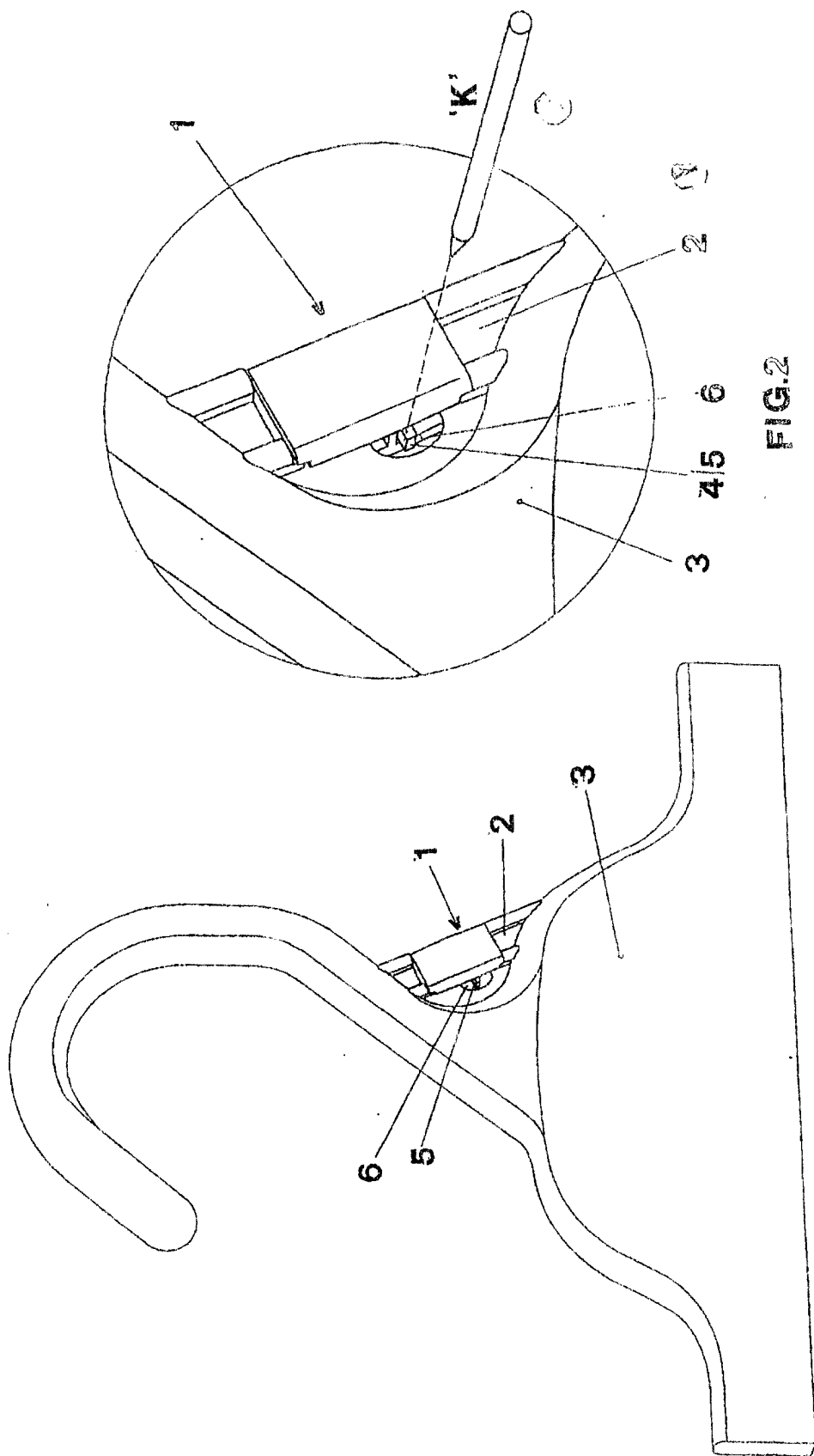
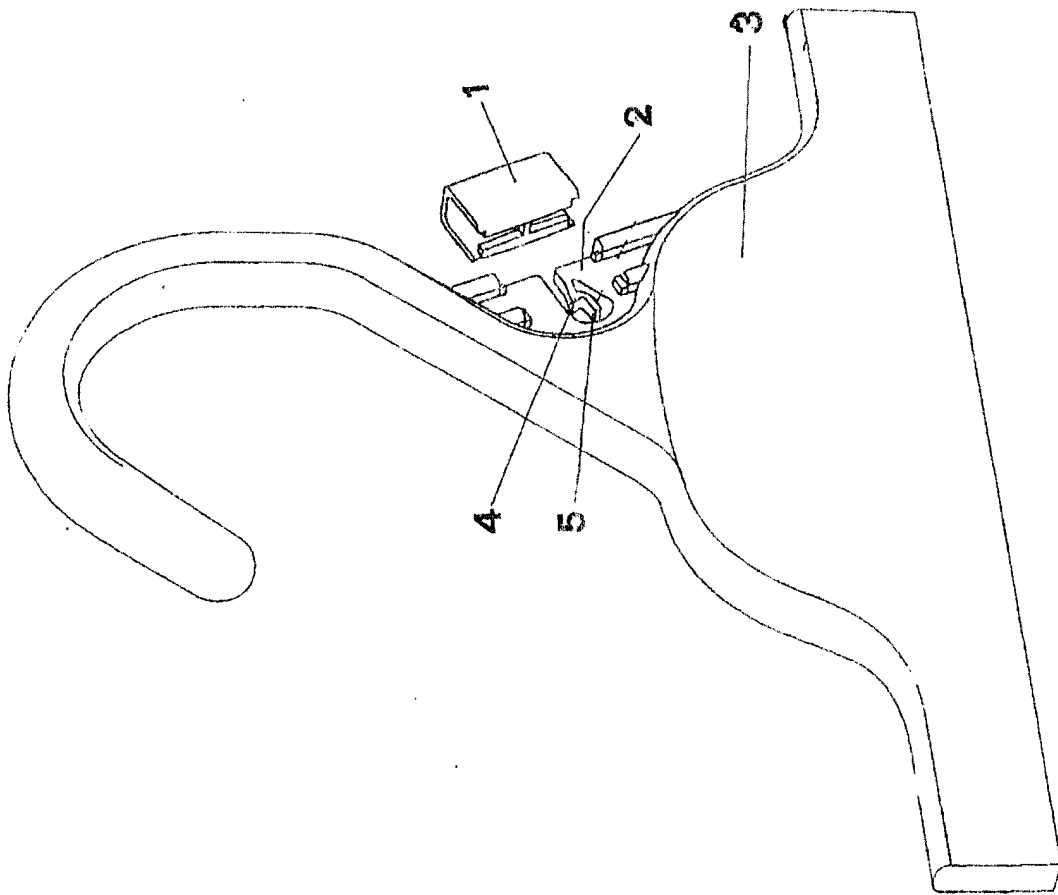
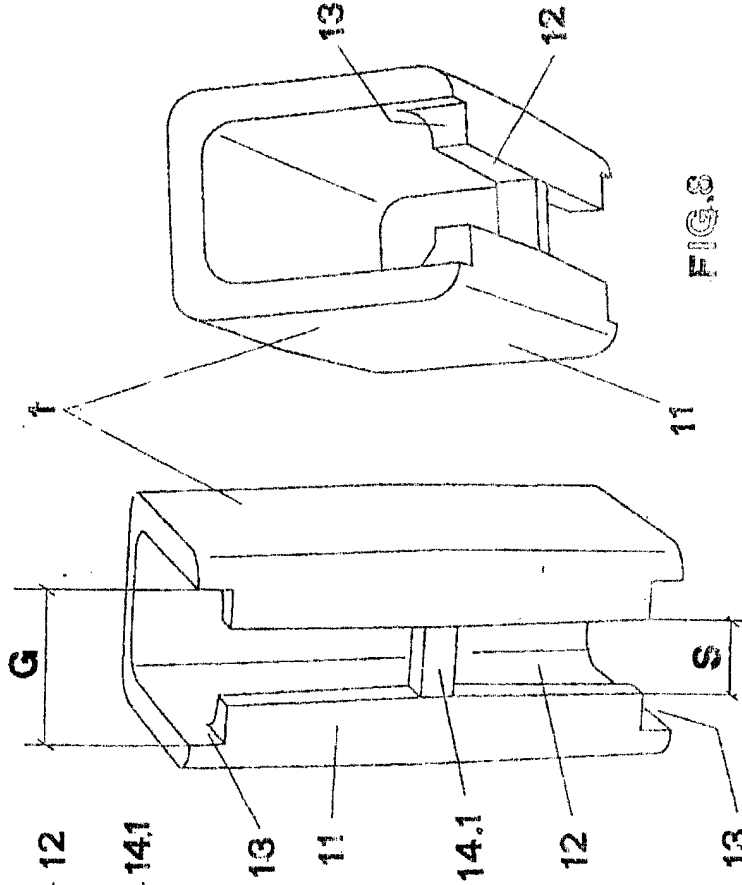
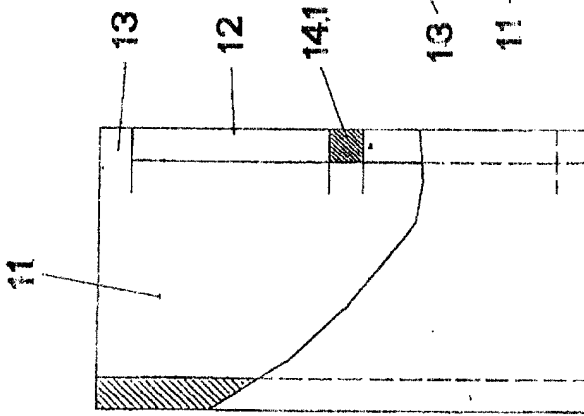
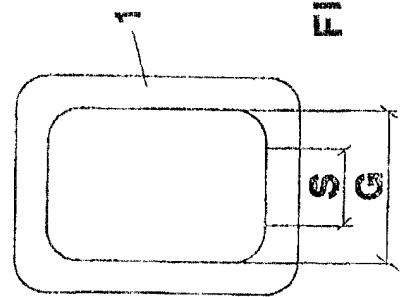
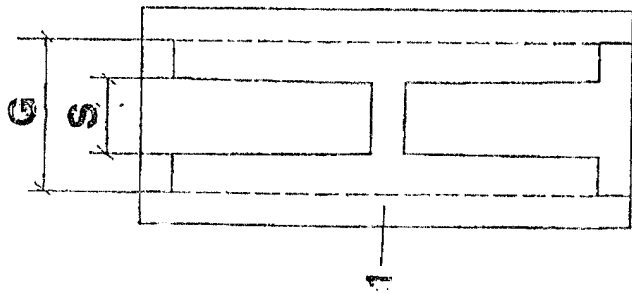
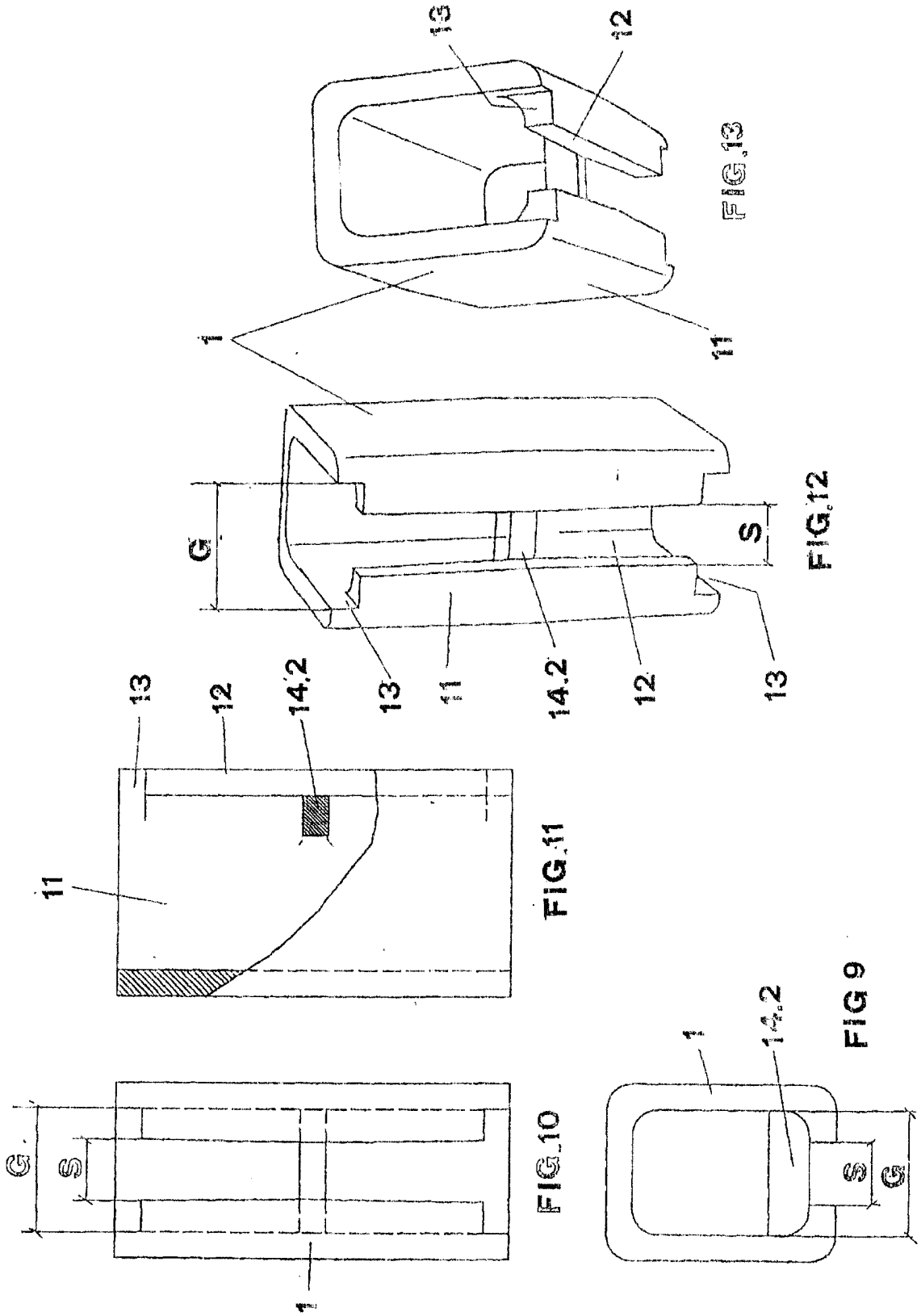


FIG.1

FIG.2







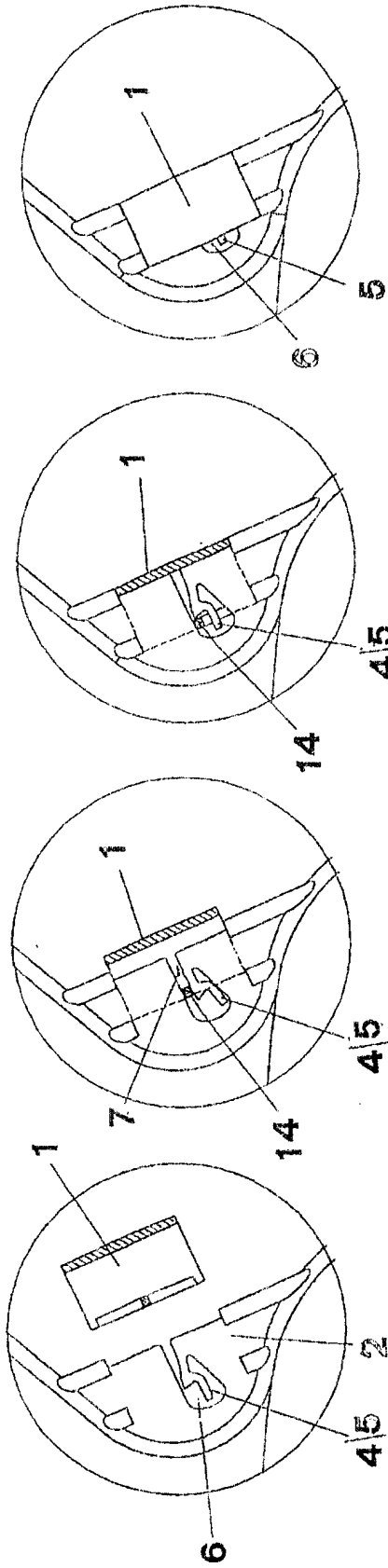


FIG.14

FIG.15

FIG.16

FIG.17

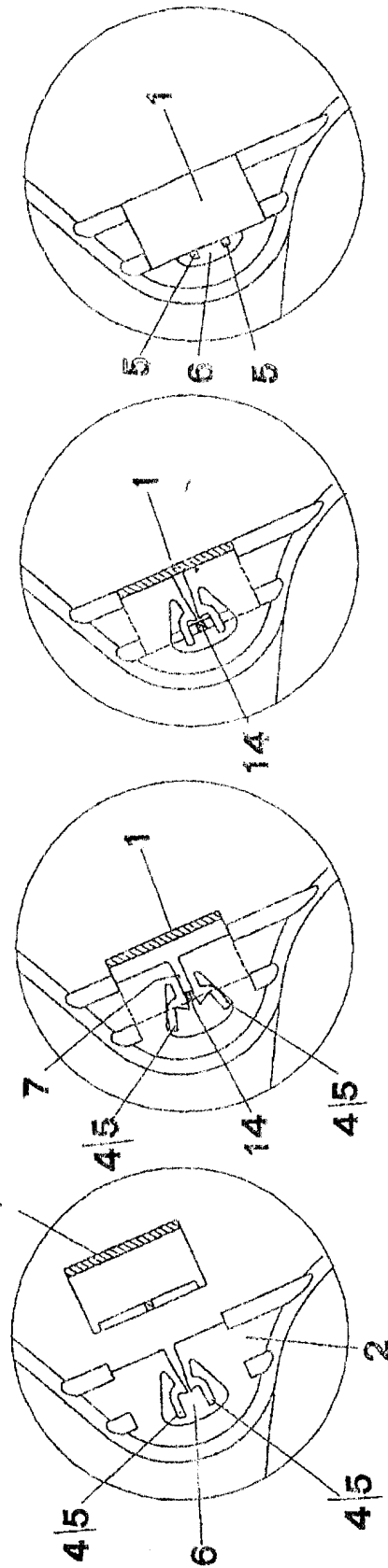


FIG.18

FIG.19

FIG.20

FIG.21

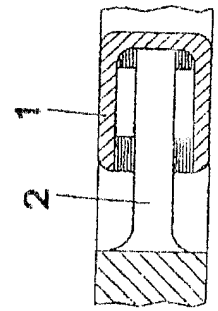
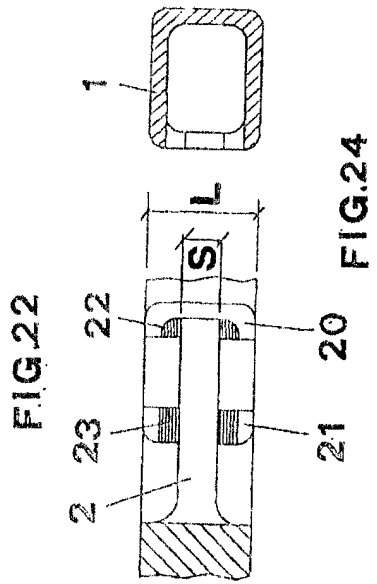
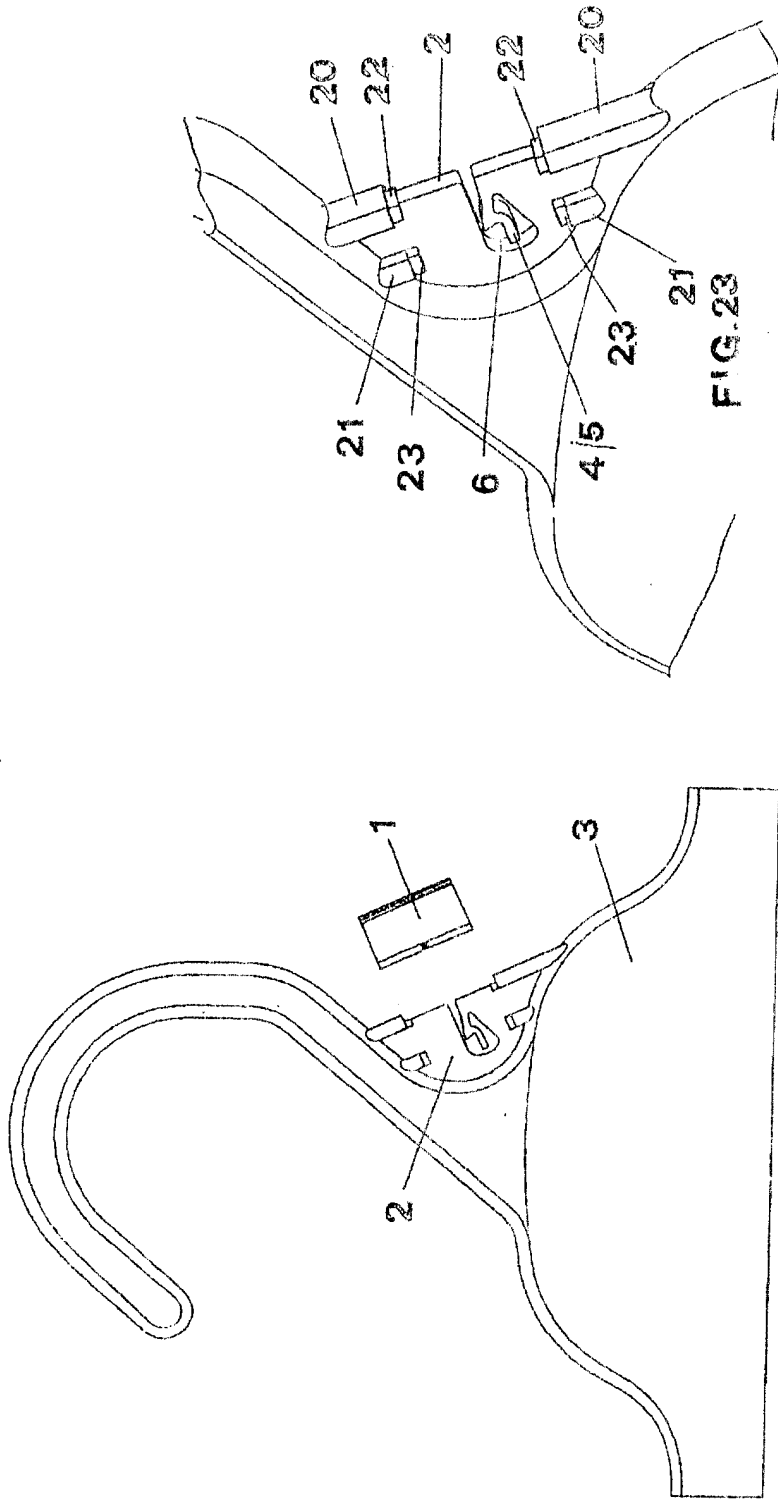


FIG. 25

FIG. 24

FIG. 22

FIG. 23

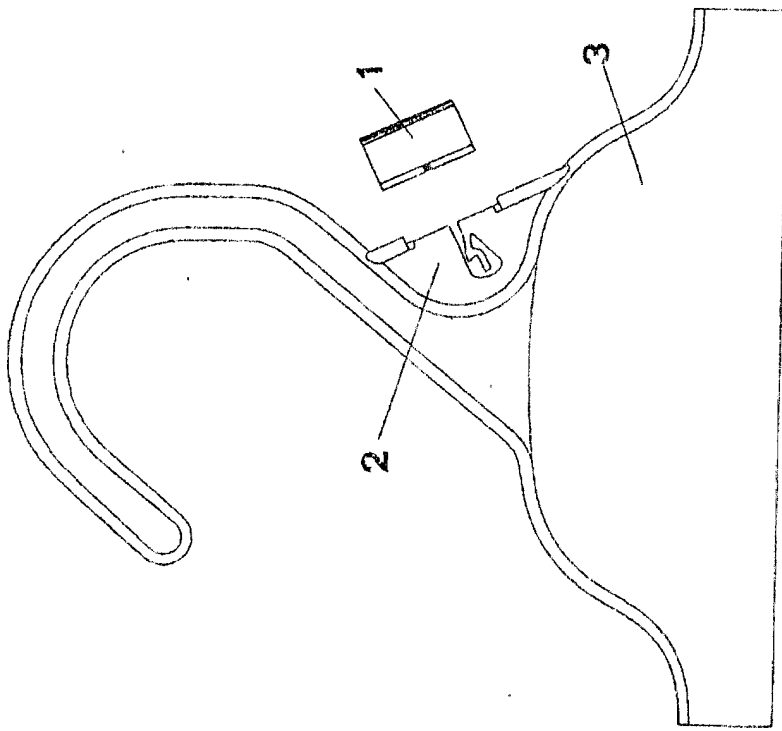


FIG. 26

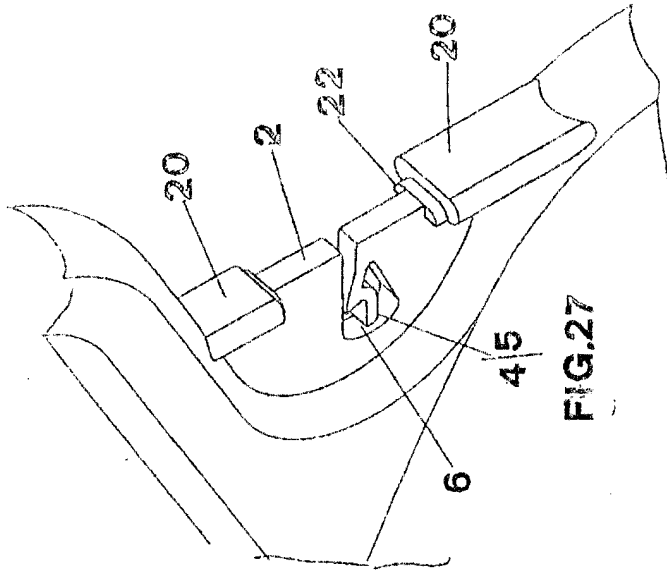


FIG. 27

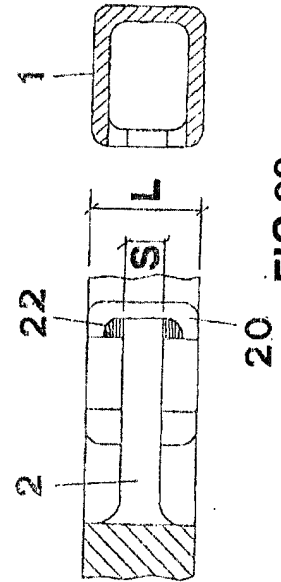


FIG. 28

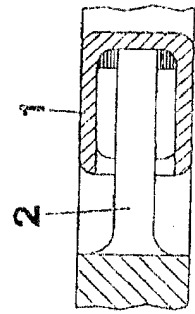


FIG. 29

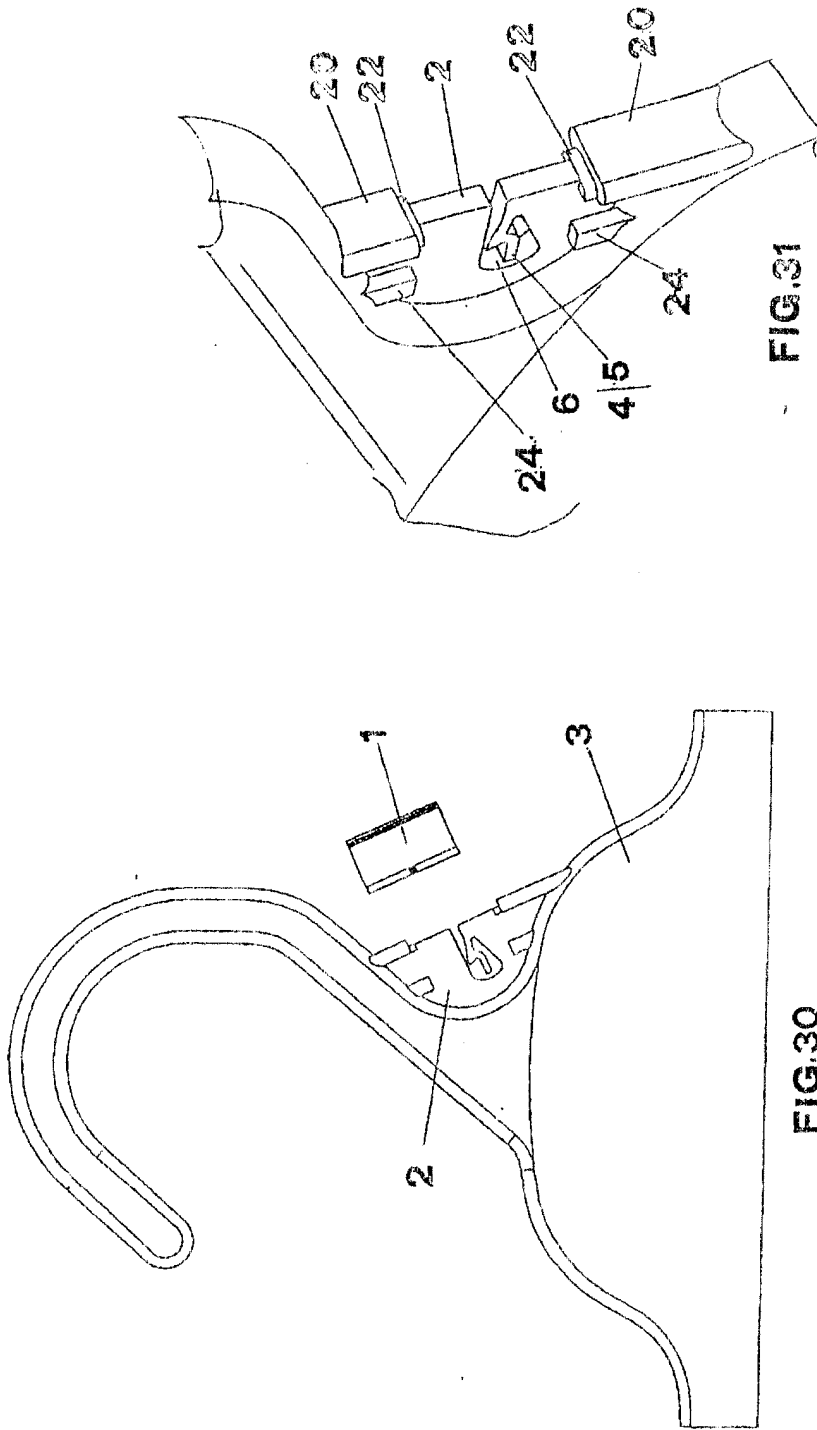


FIG.31

FIG.30

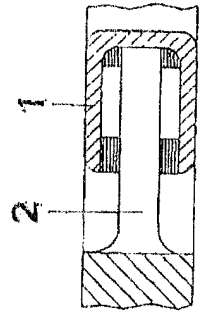


FIG.33

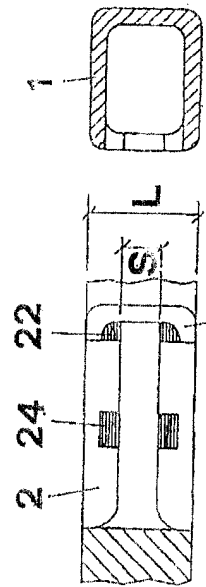
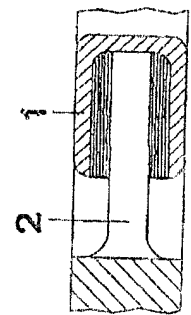
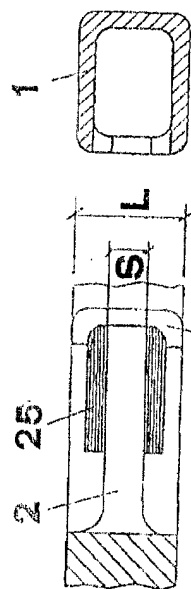
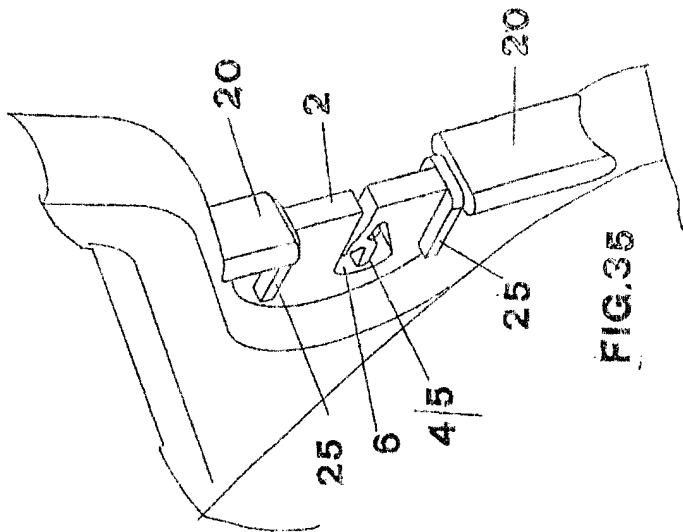
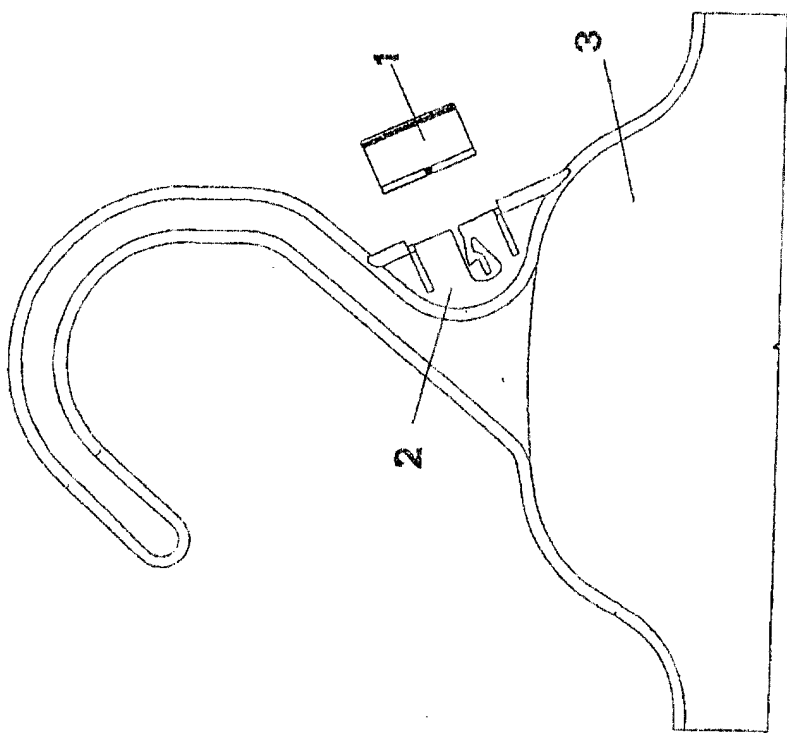


FIG.32



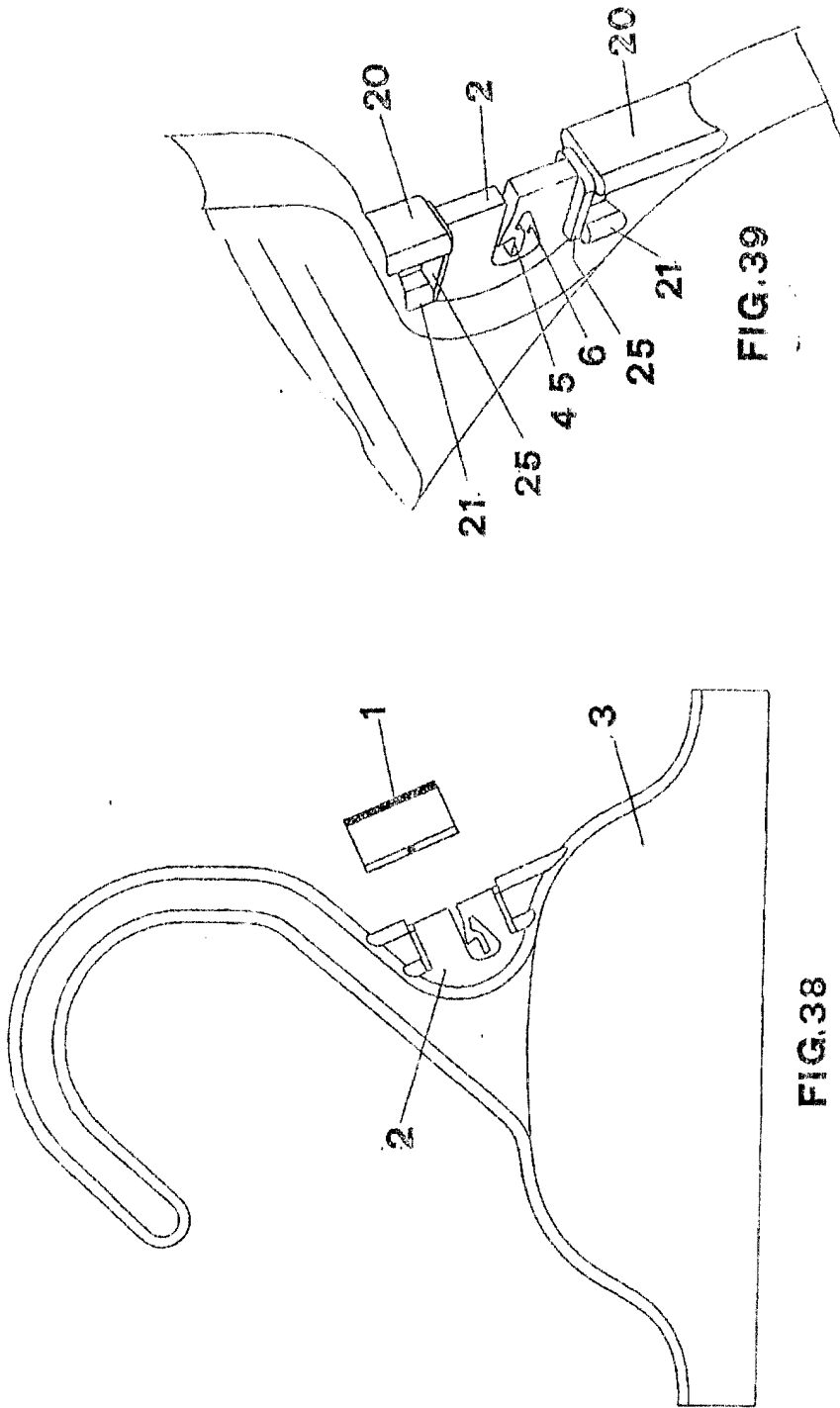


FIG. 38

FIG. 39

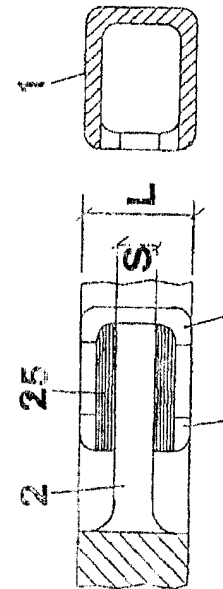


FIG. 40

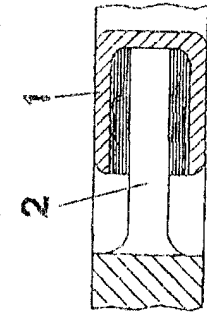


FIG. 41

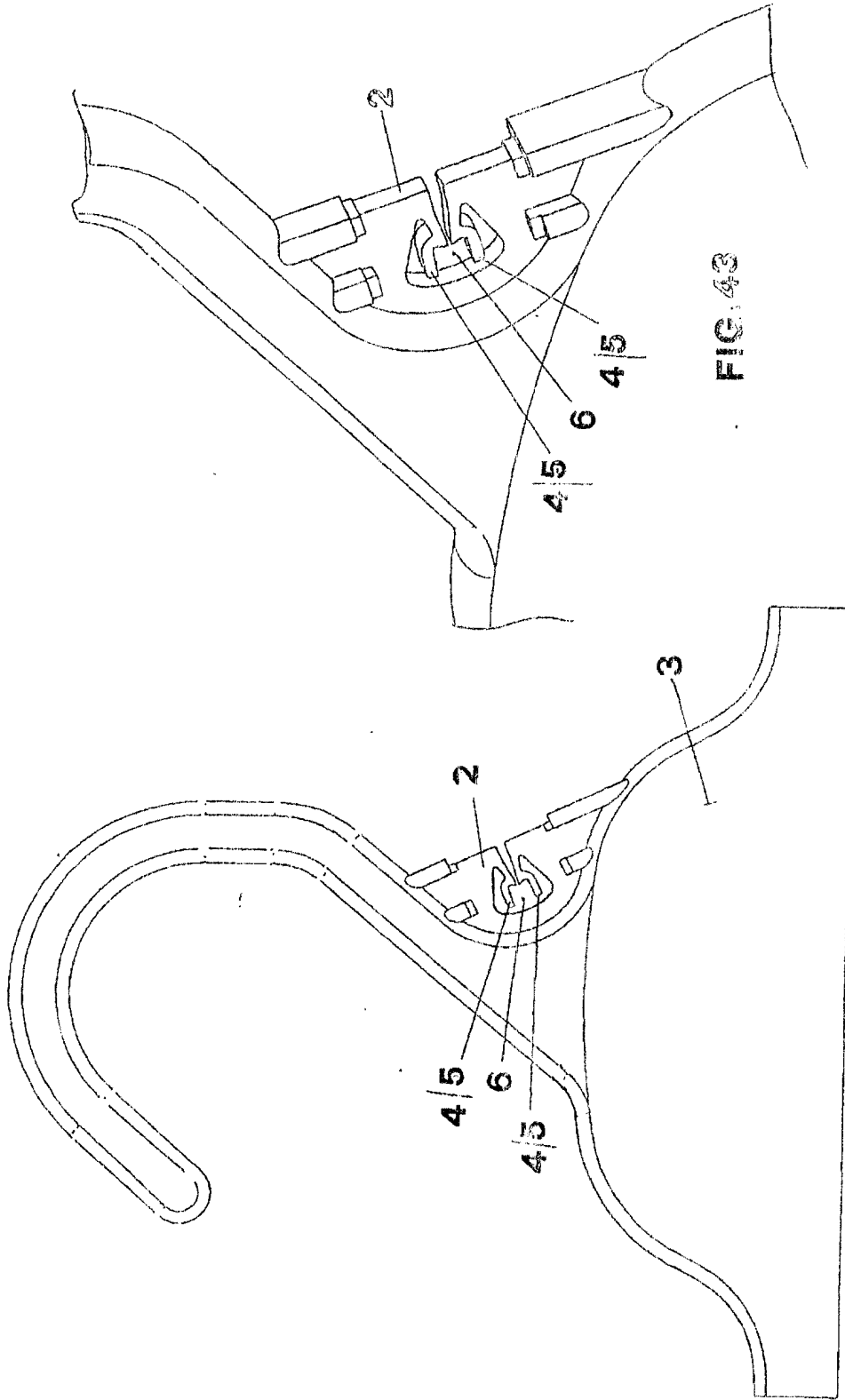


FIG. 43

FIG. 42

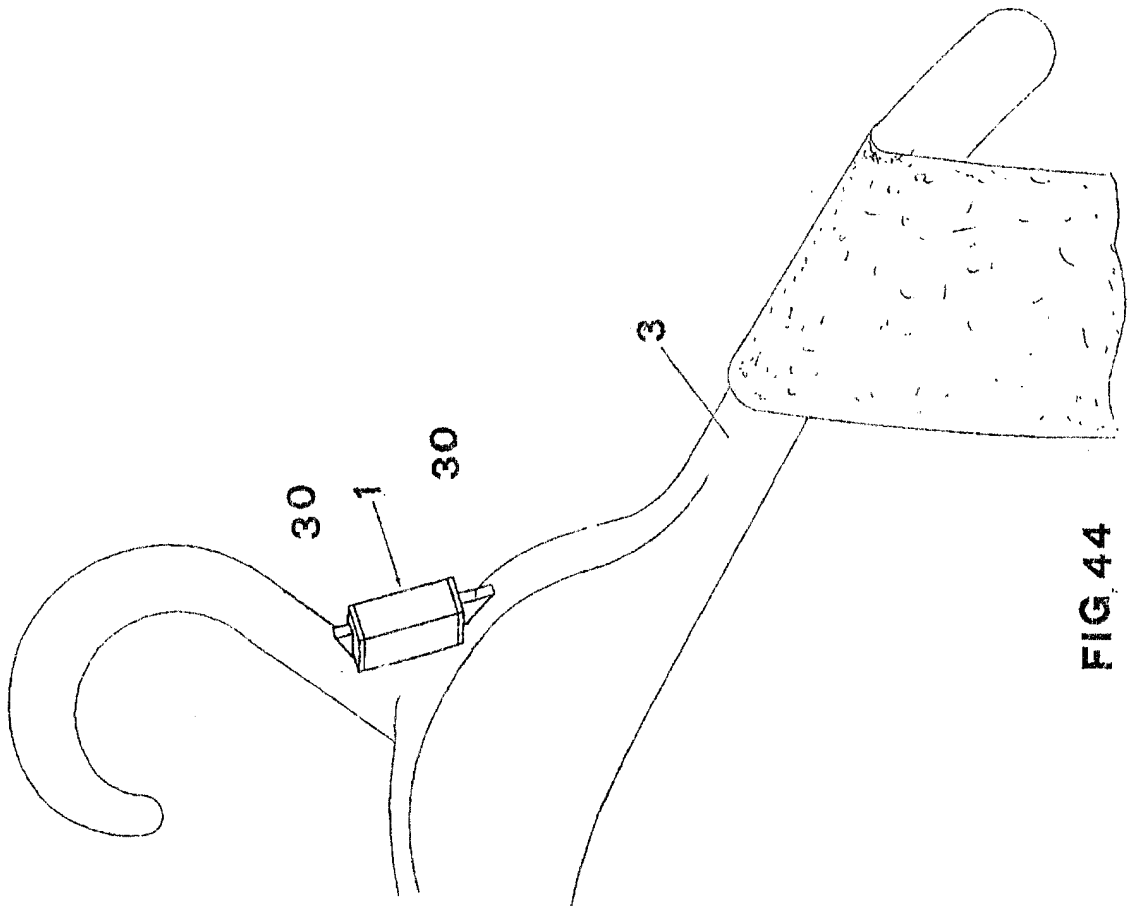


FIG 44

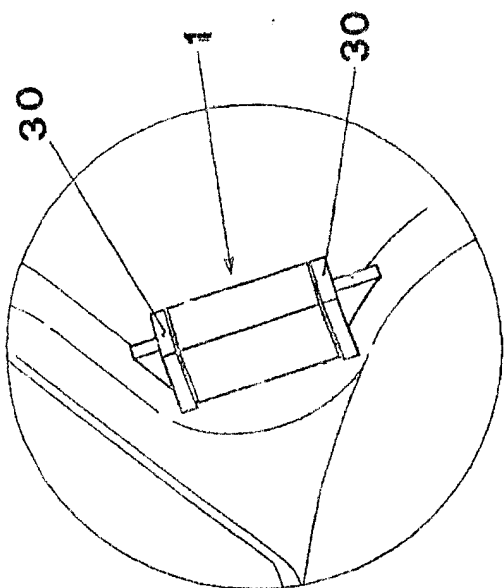
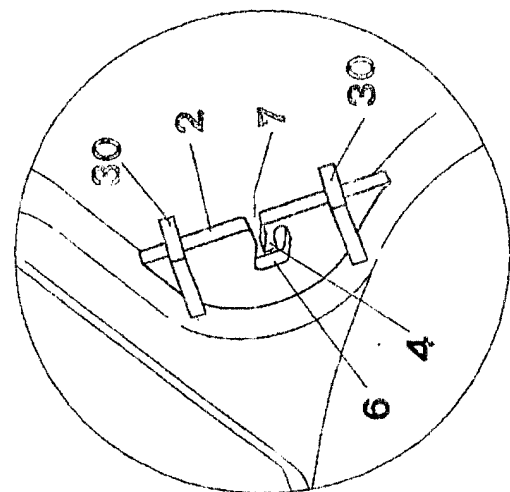


FIG. 45

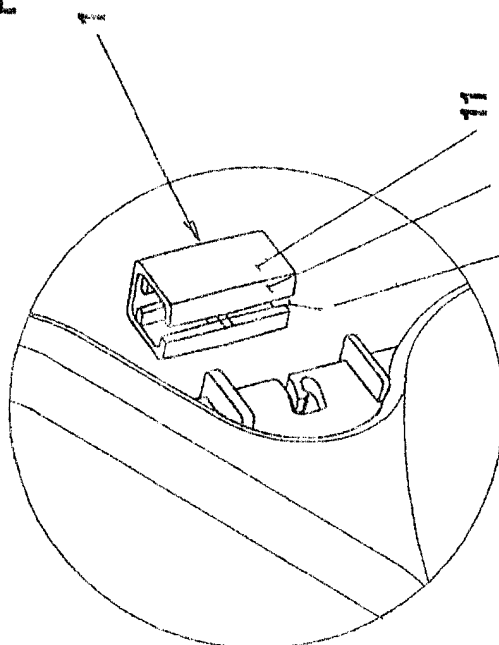


FIG. 46

FIG. 47

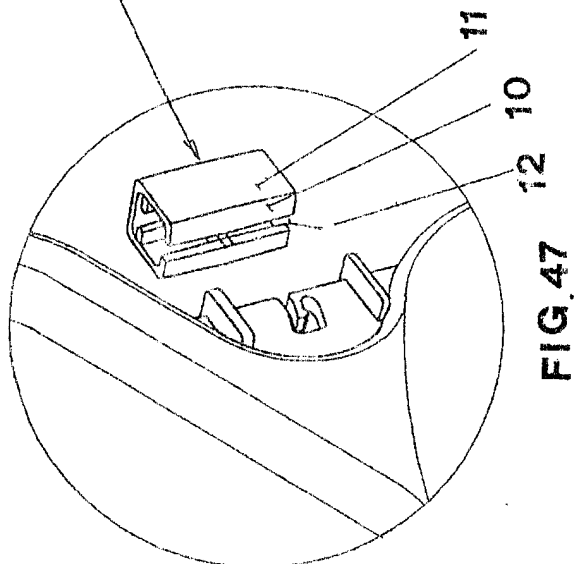


FIG. 47

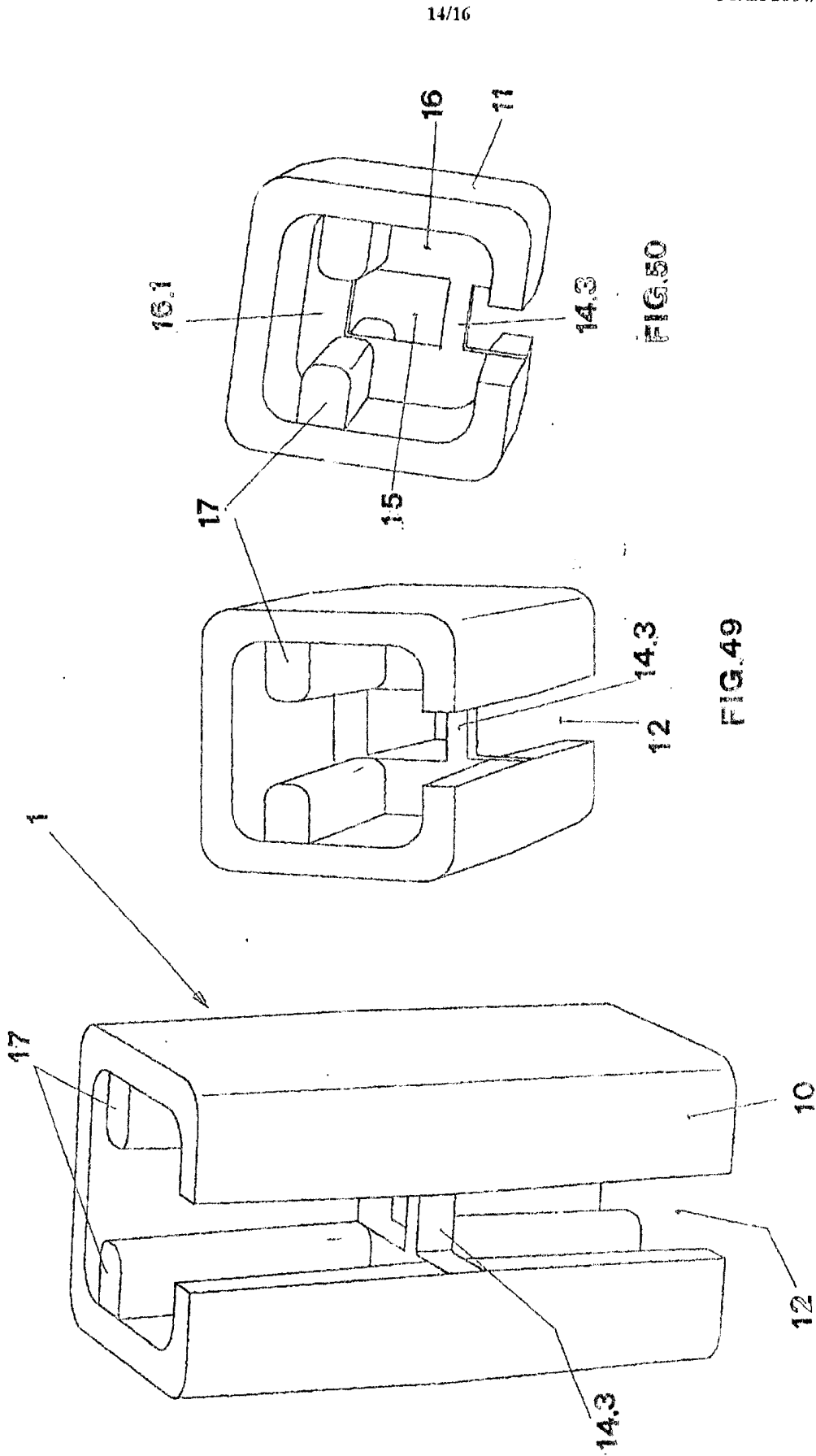


FIG. 50

FIG. 49

FIG. 48

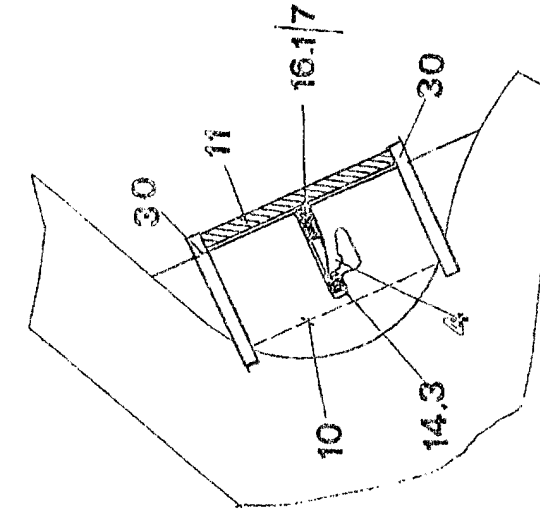


FIG. 53

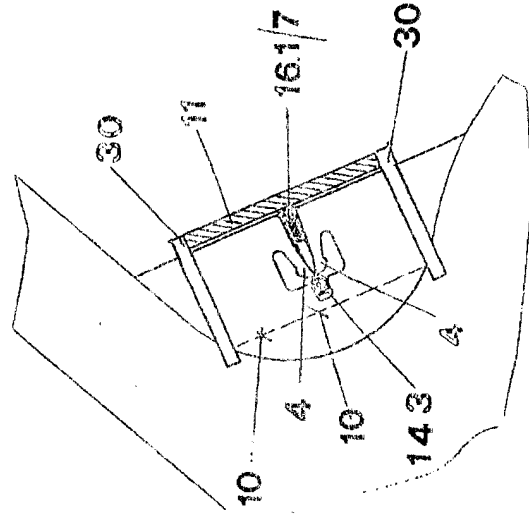


FIG. 56

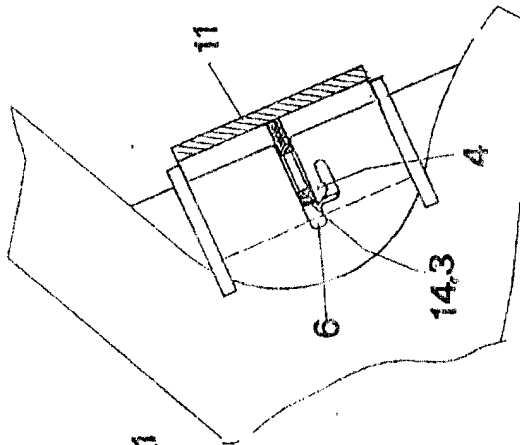


FIG. 52

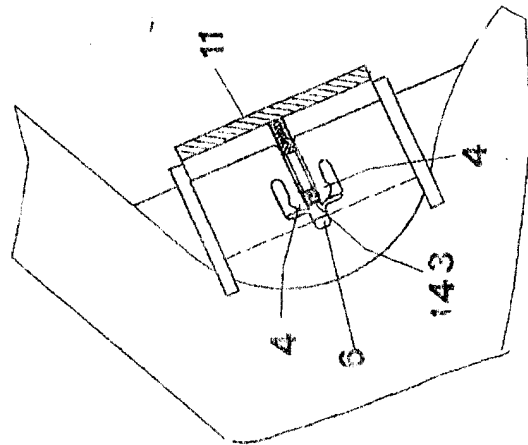


FIG. 55

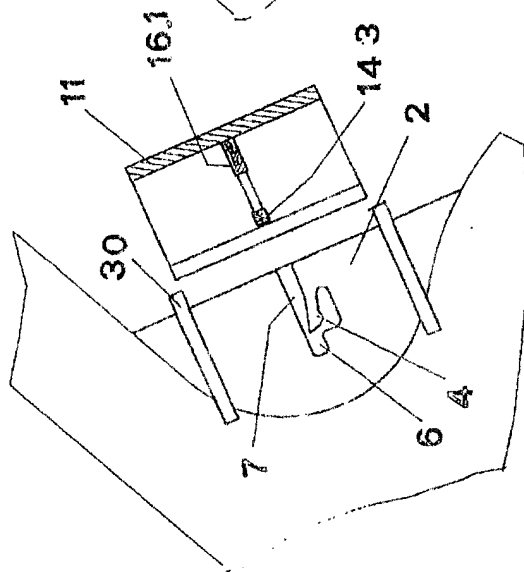


FIG. 51

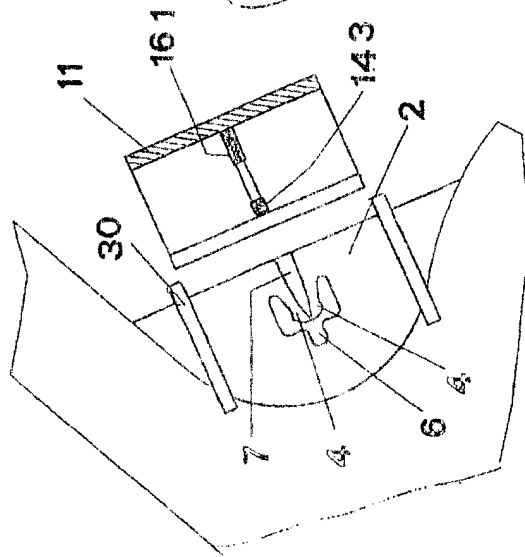


FIG. 54

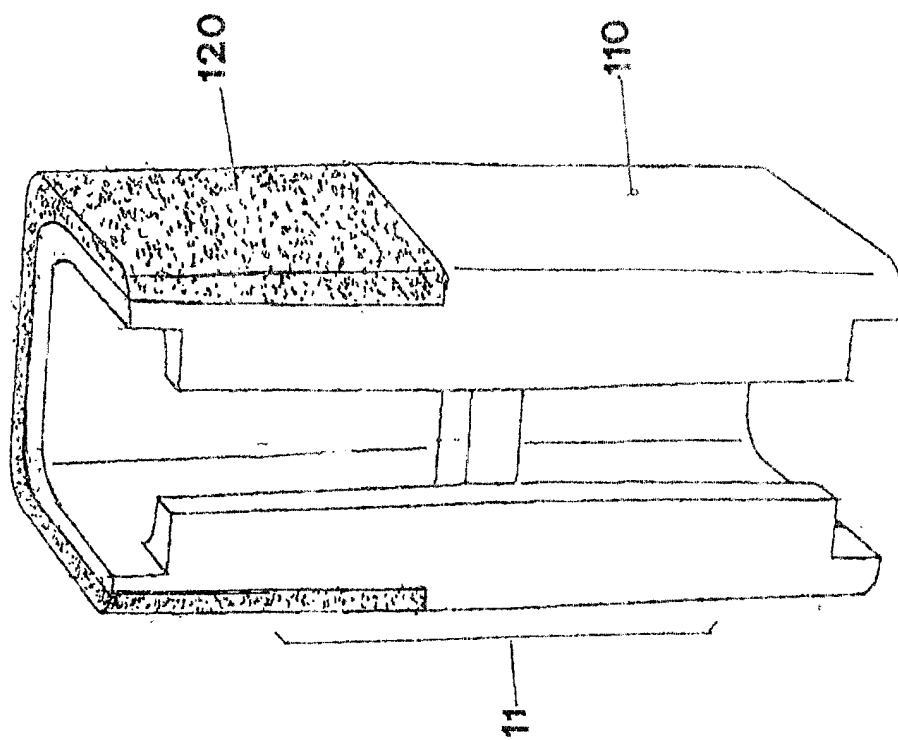


FIG 58

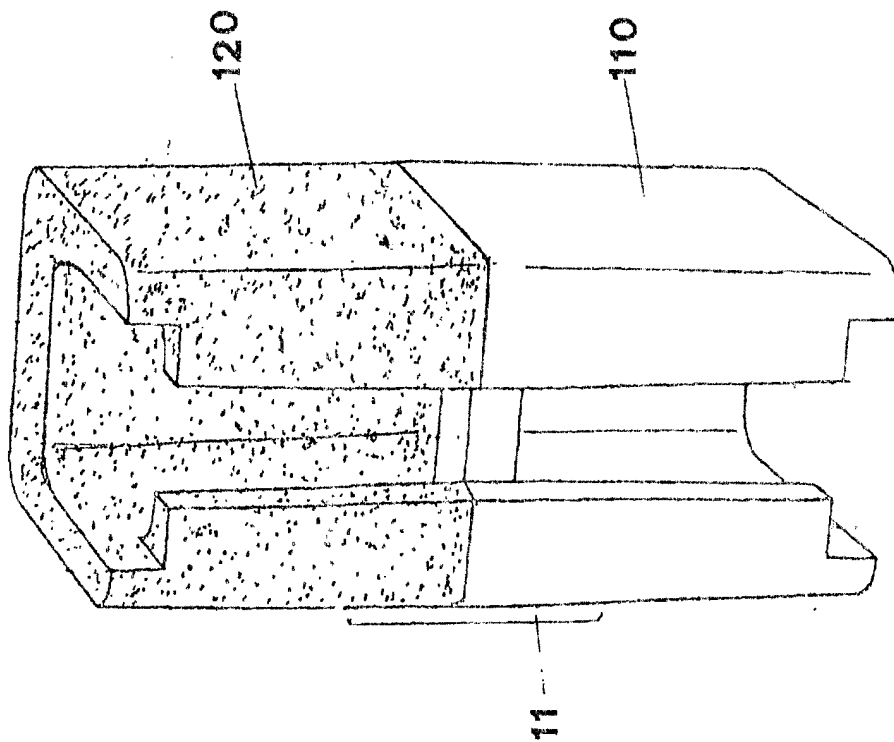


FIG 57